

Note d'information

Rappel : Les tirs au but

- Organisation -

Lors d'un match éliminatoire, après les prolongations éventuelles, s'il y a un score de parité avec le même nombre d'essais, l'arbitre doit mettre en place une séance de tirs au but.

En voici l'organisation précise :

1. Tirage au sort entre les deux capitaines :

- a. Le gagnant choisit le côté des tirs
- b. Le perdant commence les tirs

2. Première série de tirs au but :

- a. Immédiatement après le coup de sifflet final, chaque capitaine désigne cinq joueurs parmi ceux présents sur le terrain à ce moment-là, c'est-à-dire hors joueurs remplaçants, blessés ou exclus
- b. Les cinq joueurs désignés de chaque équipe bottent à tour de rôle dans un ordre alterné (premier joueur d'une équipe puis de l'autre équipe, second joueur d'une équipe puis de l'autre équipe, etc.)
- c. Les coups de pieds sont réalisés en coup de pied placé (pas en drop) sur la ligne des 22 mètres en face des poteaux
- d. Il n'y a pas de principe de "*mort subite*" pour cette première série.
- e. Si à l'issue des cinq tentatives par équipe, le nombre de buts réalisés ne permet pas de les départager, une deuxième série est nécessaire

3. Deuxième série de tirs au but :

- a. Les cinq joueurs désignés de chaque équipe pour la première série ne peuvent pas participer à cette deuxième série
- b. Les autres joueurs présents au coup de sifflet final doivent participer à cette deuxième série (hors joueurs remplaçants, blessés ou exclus)
- c. Les coups de pieds sont réalisés en coup de pied placé sur la ligne des 22 mètres en face des poteaux
- d. Les joueurs bottent à tour de rôle dans un ordre alterné (un joueur d'une équipe puis un joueur de l'autre équipe)
- e. Les joueurs présents au coup de sifflet final se succèdent alternativement jusqu'à ce que les équipes soient départagées
- f. Si tous les joueurs d'une équipe ont effectué une tentative de but et que les équipes ne sont toujours pas départagées, la deuxième série continue en utilisant de nouveau ces mêmes joueurs (c'est-à-dire à l'exclusion des cinq joueurs désignés de chaque équipe pour la première série et des joueurs remplaçants, blessés ou exclus)
- g. Lors de cette deuxième série, le principe de "*mort subite*" est appliqué : si le joueur désigné d'une équipe réussit sa tentative et que le joueur désigné de l'autre équipe la manque, l'équipe du joueur qui a réussi sa tentative est déclarée vainqueur
- h. Il doit toujours y avoir égalité dans le nombre de tentatives effectuées par chacune des équipes